

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 3 mars 2022
Sous la présidence M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence de
de M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°3/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme AYERBE Cécile jusqu'à 12H30, Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BERTONE Manuela jusqu'à 16H20, Mme BERTRAND Marie-France à compter de 13H30, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BONFILS Lucas, M. BORGESE Franck, Mme CHAN-HAOR-KING Channia, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean jusqu'à 12H30, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H20, M. DOUAI Ali, M. DREVON Emmanuel, Mme FEDELE Carine, M. FRINQUARD Thomas, Mme GWIZDEK Carole jusqu'à 16H00, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme NIELSON Nathalie, Mme NORDERA Marina, Mme PANTEL Chloé, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PÉRALDI-FRATI Marie Agnès, Mme RENAUD Léa, M. ROSSO Thierry jusqu'à 12H00, M. ROUX Christian jusqu'à 12H00, Mme SCIBERRAS Léna à compter de 13H30, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRAINEN Fabrice à compter de 13H30, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. VIZZARI Jean-François jusqu'à 12H00, Mme WALLISER Elisabeth, Mme ZAHl Sandra de 13H30 à 15H40,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme AYERBE Cécile jusqu'à 12H30, M. ALLEGRET Jean-Pierre à M. SIIRAINEN Fabrice à compter de 13H30, Mme BATAZZI Claudine et M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESE Franck, M. BLANC Frédéric à Mme FEDELE Carine, M. BOUISSOU Stéphane à M. LEGRAND Olivier, Mme BRIET Catherine et Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme HERITIER Camille, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Eric, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul et Mme ROMERO Margarida à M. DIMARCQ Noël, M. RASSE Paul à Mme BERTONE Manuela jusqu'à 16H20, M. ROULEAU Matthieu à Mme GWIZDEK Carole jusqu'à 16H00, Mme SESSA Virginie à Mme NORDERA Marina, Mme AYERBE Cécile à Mme WALLISER Elisabeth à compter de 13H30, M. DELLAMONICA Jean à Mme MIGLIACCIO Claire à compter de 13H30, Mme ZAHl Sandra à Mme PANTEL Chloé à compter de 15H40, Mme GWIZDEK Carole à M. PAPADOPOULO Théodore à compter de 16H00, Mme DEMARIA Samira à Mme WALLISER Elisabeth à compter de 16H20, Mme BERTONE Manuela à M. BONCOMPAGNI Éric à compter de 16H20, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine à compter de 16H45,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIZIOU Mickael, M. BURRONI Gaël, M. CAILLER Bruno, Mme CEREZO Delphine, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. SOFIA Pierre-Nicolo, STEF Jimmy, Mme TURK Pauline,

INVITÉS PRÉSENTS : M. BARONE Pierre, Mme BERNARDINI Laetitia, Mme CHIARUTTINI Ana, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, Mme DIALLO Mariam, M. FERNANDEZ Xavier, Mme FIORINI Audrey, Mme LOUFRANI Sabrina, Mme NAVARRO Anne, Mme PATUANO Aurélie, Mme STEICHEN Pascale, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H40.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV de la séance du CAc du 03/02/2022

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

Le PV de la séance du Conseil Académique du 3 février 2022 est validé à l'unanimité avec 46 voix.

II.- Ressources Humaines

II.2.- LPR - Chaires de Professeur Junior (CPJ) 2022 (Profils)

ID	Section CNU 1	Section CNU 2	Section CNU 3	Section CoNRS/CNRS	Composante	Département disciplinaire principal	Laboratoire 1	Partenaires Envisagés	Porteur du projet/ Demandeur	Profil
7	19- Sociologie, démographie				EUR ODYSSEE	Sociologie démographie	URMIS	IRD	Christian RINAUDO,	Migrations, frontières et circulations internationales
4	25- Mathématiques	26- Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	60- Mécanique, génie mécanique, génie civil	41-51 (CoNRS)	EUR SPECTRUM	Mathématiques	LJAD	CNRS (INSMI) INRIA	Frédéric CAPPÀ	MathInEx
2	28- Milieux denses et matériaux	30-Milieux dilués et optique		5-3 (CoNRS)	EUR SPECTRUM	Physique et d'Astrophysique	CRHEA	CNRS-INSTITUT DE PHYSIQUE	Philippe BOUCAUD Frédéric CAPPÀ	Étude des matériaux 2D par microscopie électronique en transmission
6	29- Constituants élémentaires	30-Milieux dilués et optique			EUR SPECTRUM	Physique et d'Astrophysique	INPHYNI	CNRS	Frédéric CAPPÀ	Chaire de professeur junior en Photonique Quantique
3	30-Milieux dilués et optique			9 (CoNRS)	EUR SPECTRUM	Physique et d'Astrophysique	CRHEA	CNRS-INSTITUT DE PHYSIQUE INRIA	Philippe BOUCAUD Frédéric CAPPÀ	Conception de META surfaces optiques basées sur des singularités de phase TOPOlogiques
5	34-Astronomie, astrophysique			17 (CoNRS)	EUR SPECTRUM	Physique et d'Astrophysique	LAGRANGE	CNRS Observatoire de la Côte d'Azur	Frédéric CAPPÀ	Modélisation des exoplanètes
8	5- Sciences Economiques				EUR ELMI	Economie	GREDEG	SKEMA Business School	Olivier BRUNO	Economics of AI and Innovation
1	60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	26- Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			Ecole POLYTECH	Mathématiques	Polytech'Lab + CEMEF (Ecole des mines)	Métropole Nice Côte d'Azur Régie Eaux d'Azur Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse Société Véolia	Gilles JAQUEMOD Elie HACHEM Alexandre CAMINADA	Hydroinformatics for water resilient environments
9	61- Génie informatique, automatique et traitement du signal				EUR DS4H	Electronique, Traitement du Signal et Automatique	I3S	CNRS	Johan MONTAGNAT	Stockage d'images sur ADN et polymères artificiels
10	65- Biologie cellulaire			27 (CoNRS) CSS5	EUR LIFE	Sciences de la Vie	LP2M	CNRS-CHU	Laurent Counillon / Sophie Demolombe	Stratégies Innovantes de Vaccination et d'Immunothérapie Anticancéreuse Pour les Personnes Immunodéprimées

Prise de parole Mme Sabrina LOUFRANI

2 campagnes :

- 2021 : 2 Chaires de Professeur Junior
- 2022 : Recensement et remontée des demandes, avec 10 propositions à l'échelle du site

Avis demandé sur les profils devant être présentés au Conseil d'Administration.

Présentation du calendrier général

Validé en Comité Technique : le nombre de CPJ ouvert chaque année ne devra pas dépasser 10% du volume des postes ouverts aux Professeurs des Universités.

Prise de parole par Noël DIMARCO

Les CPJ sont des outils de site.

L'année dernière le CNRS ne souhaitait pas porter en son nom des CPJ avec un atterrissage DR. Pour cette année 2022, le CNRS a décidé de porter en son nom des CPJ.

Le but est à terme d'augmenter le potentiel de recherche et d'enseignement.

9 profils par des EUR et 1 sujet par Polytech

Le COPIL d'établissement a donné un avis favorable sur la proposition d'aujourd'hui.

Chaires de Professeur Junior portées par le CNRS pour notre site :

- Stockage sur ADN/Polymères : concerne 2 laboratoires : I3S et un laboratoire sur Rennes
- Substances naturelles/analyse métabolomique d'écosystèmes vivants : 5 laboratoires fléchés en France (dont ICN à UCA)

Chaires de Professeurs Junior portées par d'autres Organismes Nationaux de Recherche/établissements

- Portée par Institut de Recherche Développement : Migrations, frontières et circulations internationales (remontée par URMIS sujet remonté ODYSSEE)
- Déposée par Centrale pour notre site avec soutien de l'Université Côte d'Azur : Information quantique (INPHYNI en lien avec sujet remontée par SPECTRUM)

Chaire de Professeur Junior INRAE pour ISA (biocontrôle) : plutôt 2023

Chaires de Professeur Junior 2022 portées par UCA sur lesquelles le Cac doit donner son avis :

- Modélisation des exoplanètes (sujet remonté par SPECTRUM pour le Laboratoire LAGRANGE (ID 5))
- Economie de l'IA et innovation (remontée par ELM I pour le GREDEG, partenariat local avec SKEMA (ID 8))
- Remontée au ministère d'une fiche sur Stockage sur ADN/Polymères pour soutenir la Chaire de Professeur Junior portée par le CNRS sur le même sujet.

Le président de séance propose que le CAC émette un avis favorable aux profils n°5 et n°8 :

La proposition est approuvée avec 42 voix pour, 5 voix contre et 6 Abstention.

II.3.- LPR- Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC 3) (Critères transitoires)

Prise de parole par Mme Sabrina LOUFRANI

3 composantes :

- RIPEC 1 : composante statutaire, en remplacement de la Prime recherche et d'enseignement supérieur
 - RIPEC 2 : composante fonctionnelle, remplacera uniquement pour les Enseignants Chercheurs la prime de charge administrative (PCA) et la prime de responsabilité pédagogique (PRP)
 - RIPEC 3 : Prime individuelle, remplaçant la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)
- ➔ Cette dernière prime est liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel des personnels enseignants-chercheurs, motifs classés sous 4 motifs (investissement pédagogiques, activité scientifique, tâches d'intérêt général, tâches au titre de l'ensemble des missions)

Conseil Académique n° 3 du 3 mars 2022

A ce jour, le montant de la RIPEC 3 n'est pas encore fixé. Cette prime peut être attribuée à la demande de l'agent avec rapport d'activité à rendre sur les 4 dernières années.

Ceux qui terminent la PEDR en septembre 2022, ne pourront pas prétendre à la RIPEC 3. Il y a une année de carence. Au bout des 3 ans, on peut demander la RIPEC 3 pour un autre motif sans année de carence.

PRESENTATION DU CALENDRIER :

Groupes travail	Dates
Présentation CT	23/02/2022
Présentation en CAC plénier	03/03/2022
Validation CA exceptionnel	04/03/2022
Dépôt des candidatures campagne 2022 sur ELARA/GALAXIE	Du 03/03/2022 10h au 31/03/2022 16h
Vérification recevabilité des dossiers par la DRH	Du 01/04/2022 au 15/04/2022
Etude des dossiers (2 rapporteurs)	Du 18/04/2022 au 09/05/2022
CAC R (Avis)	12/05/2022
Saisie des avis dans GALAXIE	Au plus tard le 20/05/2022 17h
Etudes et avis sections CNU	Entre le 24/05/2022 et le 29/09/2022
Saisie des avis des sections CNU	Au plus tard le 29/09/2022 à 16h
CAC R (attributions)	Novembre 2022
Saisie des attributions dans GALAXIE	Au plus tard le 14/12/2022 à 16h

Les critères transitoires proposés pour l'analyse des candidatures doivent être compris comme un référentiel commun. Il va y avoir par la suite des lignes directrices de gestion décidant du montant et de la volumétrie.

I. CRITERES POUR L'INVESTISSEMENT PEDAGOGIQUE DURANT LES 4 DERNIERES ANNEES

Qualité de l'activité d'enseignement	<p>Activité d'enseignement auprès d'un public divers</p> <ul style="list-style-type: none"> Enseignement dans différents Niveaux (licence, master, doctorat) Enseignement de différente Nature (cours magistraux, TP, TD) Type de formation (formation initiale / en apprentissage / continue, professionnelle, présentielle / à distance) Effectifs <p>Absence de récurrence de sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD</p> <p>Fabrication et utilisation de ressources pédagogiques partagées au niveau local ou national</p> <p>Encadrement de travaux de fin d'étude, d'apprentis et de stages</p> <p>Transformation pédagogique reconnue par la grille de transformation pédagogique de l'établissement (attribution de prime) ou lauréat de prix (exp : JIPES, etc.)</p>
---	---

Responsabilités pédagogiques	<p>Direction pédagogie ou formation en alternance au niveau composante</p> <p>Responsabilités pédagogiques au niveau composante (équipe, diplôme, mention, parcours)</p> <p>Porteur de projet relatif à la formation au sens large ou à la transformation pédagogique au niveau composante et/ou de l'établissement</p> <p>Responsabilité pédagogique transversale (exp : ROSP, référentes ou référents PAS-LAS, stages, soutien à l'entrepreneuriat, etc.)</p>
Diffusion, rayonnement, activités internationales	<p>Responsabilité de collaborations internationales</p> <p>Implication dans les réseaux professionnels</p> <p>Montage de formations à l'international</p>

II. CRITERES POUR L'ACTIVITE SCIENTIFIQUE DURANT LES 4 DERNIERES ANNEES

Qualité de la production scientifique sur la période de référence	<p>Articles dans revues internationales indexées (HCERES ou ISI ou Scimago)</p> <p>Articles dans revues nationales indexées (HCERES ou ISI ou Scimago)</p> <p>Ouvrages individuels et direction d'ouvrages collectifs</p> <p>Chapitres d'ouvrages</p> <p>Brevets, Licences, Logiciels</p> <p>Actes publiés de conférences internationales</p>
Encadrement doctoral et scientifique	<p>Habilitation à Diriger des Recherches</p> <p>Post-docs et ingénieurs</p> <p>Thèses soutenues en direction complète</p> <p>Thèses soutenues en co-direction (pourcentage)</p> <p>Thèses en cours en direction complète</p> <p>Thèses en cours en co-direction (pourcentage)</p> <p>Mémoires de Master 2 recherche soutenus</p>
Diffusion des travaux, rayonnement et visibilité	<p>Prix et distinctions scientifiques</p> <p>Présentations invitées dans des conférences internationales</p> <p>Collaborations scientifiques</p> <p>Expertise dans des instances étrangères ou internationales</p> <p>Expertise dans des instances nationales d'évaluation (HCERES, ANR, ANRT, etc.)</p> <p>Activités éditoriales (comités de rédaction, expertises revues labellisées, responsabilités d'ouvrages et de collections, etc.)</p> <p>Participation à des jurys de thèses ou d'HDR (hors établissement)</p> <p>Responsabilités et activités au sein de sociétés savantes ou d'associations</p> <p>Participation active à un réseau de recherche, invitations dans des universités étrangères, etc.</p> <p>Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique</p> <p>Investissement dans des actions d'envergure dans le domaine Science & Société (diffusion de la culture scientifique, sciences participatives, etc.)</p>
Responsabilités scientifiques	<p>Direction de projets ou programmes nationaux, européens ou internationaux</p> <p>Responsabilité de réseaux de recherche</p> <p>Responsabilité de plateformes, de bases de données</p> <p>Responsabilité de contrats de recherche (publics, fondations, associations, industriels, etc.)</p> <p>Responsabilité de formation Master</p>

III. CRITERES POUR LES RESPONSABILITES COLLECTIVES ET D'INTERET GENERAL DURANT LES 4 DERNIERES ANNEES

Responsabilités administratives	Présidence, Vice-Présidence Université Pilotage de grands projets du PIA (direction de programme Idex, direction du 3IA, NCU, etc.) Responsabilité de missions ou de projets de l'établissement Direction de composante, d'école doctorale, de services communs Direction de structures de recherche (UMR, UPR, URE, unités internationales, structures fédératives, plateformes, etc.) Direction de département disciplinaire
Responsabilités et mandats locaux et régionaux	Membre (élu ou nommé) aux conseils centraux d'établissement (CA, CAC, CT, COPIL) Membre (élu ou nommé) aux conseils de composantes (CA, COPIL, COSP), de laboratoires, de départements disciplinaires
Responsabilités et mandats nationaux et internationaux	Membre (élu ou nommé) à des instances nationales (CNU, CoNRS, CSS, conseils des établissements publics, jurys de concours, etc.) Responsabilités exercées dans les agences nationales (HCERES, ANR, etc.)

Le président de séance propose que le CAC donne un avis favorable aux critères transitoires pour la RIPEC 3.

La proposition est approuvée avec 36 voix pour et 16 abstentions.

III.- Recherche

III.4.- Nouveau Cadrage de l'Éméritat

Annexe « Cadrage de l'Éméritat 2022 »

M. Noël DIMARCQ rappelle tout d'abord que le Conseil Académique Plénier du 11 mai 2021 avait donné un avis favorable sur la modification du cadrage de l'Éméritat.

Il précise cependant que, dans le cadre de la loi de programmation de la Recherche, suite au décret n°2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'Éméritat des professeurs des universités et des maitres de conférences et au décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, des modifications vont être apportées au cadrage de l'Éméritat d'Université côte d'Azur.

M. Noël DIMARCQ rappelle ensuite le dispositif qui était mis en place par la délibération du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2017. L'établissement avait fixé la durée de l'éméritat à 5 ans pour la première demande avec la possibilité de déposer par la suite deux demandes de renouvellement de 3 ans chacune.

Les nouveaux décrets précisent notamment que le titre est délivré par l'établissement pour une durée maximale de cinq ans et qu'il peut être renouvelé deux fois maximum dans la limite de sa durée initiale.

Université Côte d'Azur a donc fixé la durée totale de l'Éméritat à 15 ans, à compter de l'entrée en vigueur des décrets, comprenant une première demande de 5 ans renouvelable 2 fois pour la même durée.

Les conventions établies avant l'entrée en vigueur des nouvelles modalités réglementaires sont valables jusqu'à la date d'expiration.

Concernant la gestion des Eméritats en cours accordés par Université Côte d'Azur avant l'application des nouveaux décrets, voici ce qui est proposé :

- A l'issue de la première période d'éméritat (durée : 5 ans), les Enseignants Chercheurs émérites pourront bénéficier d'une nouvelle période de 5 ans renouvelable une fois pour 5 ans.

- A l'issue de la deuxième période d'éméritat (durée : 3 ans), les Enseignants Chercheurs qui atteignent les 8 ans d'éméritat pourront bénéficier d'une nouvelle période de 4 ans renouvelable une fois pour 3 ans.
- A l'issue de la troisième période d'éméritat (durée : 3 ans), les Enseignants Chercheurs qui atteignent les 11 ans d'éméritat pourront bénéficier d'une nouvelle période de 4 ans non renouvelable.

Suite à son exposé, M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable au nouveau cadrage de l'Éméritat d'UCA.

Le CAC Donne un avis favorable à la majorité au nouveau cadrage de l'Éméritat UCA dans le cadre de la loi de programmation de la recherche. (43 voix POUR – 1 voix Contre - 9 Abstentions)

III.5.- Validation du Classement de l'Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD PACA 2022

Annexe « Cadre d'intervention de l'AAP Emplois Jeunes Doctorants 2022 »

Annexe « PV du Conseil des Études Doctorales »

Annexe « Tableau de classement Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD PACA 2022 »

Annexe « Présentation Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD PACA 2022 »

Intervenante : Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale

M. Noël DIMARCQ rappelle que chaque année la Région SUD PACA lance un appel à projet pour financer des Emplois jeunes doctorants (EJD). Les propositions de projets émanant des laboratoires sont classées par le Collège des Études Doctorales (CED) qui a reçu délégation du Conseil Académique (CAC) pour les expertiser et les classer. Ce classement doit faire l'objet d'une validation en CAC avant d'être envoyé à la Région.

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Pascale STEICHEN pour sa présentation (cf. Annexe Présentation Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD PACA 202) et la présentation du classement proposé par le CED du 24 Février 2022.

Elle présente tout d'abord un historique des projets proposés et sélectionnés sur la période 2017-2021 ainsi que le nombre de projets soumis en 2022. Elle indique qu'en moyenne 7 à 8 projets sont retenus par la région dans 2 volets : Général et Filière stratégiques.

Elle explique ensuite que la Région a identifié dans son schéma Régional de développement économique, d'Innovation et d'internationalisation une dizaine de filières stratégiques. Elle souligne que quasiment toutes les filières stratégiques sont couvertes par les projets proposés cette année.

La Région privilégie aussi des sujets entrant dans le cadre du plan cancer ou du plan climat ; elle demande également d'identifier si les dossiers sont labélisés par un pôle de compétitivité.

Cette année, 11 dossiers ont été proposés dont 1 dossier dans le volet général et 10 dans les filières stratégiques.

Pour l'année 2022, elle précise que 2 dossiers ont été proposés avec un financement de 100 % de la région, 8 dossiers à 90% et 1 dossier à 80%, ce qui totalise un financement de 935 000 € demandé à la Région avec un apport complémentaire de 157 982 € des partenaires économiques.

Elle précise que les partenaires socioéconomiques sont majoritairement des Très Petites Entreprises (TPE) et des start-up dans des activités de Recherche et Développement. D'autres partenaires économiques ne sont pas financeurs mais sont des partenaires comme par exemple la Métropole, le Centre Hospitalier Universitaire.

Suite à la présentation de Mme Pascale STEICHEN, M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable sur le classement de l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région SUD PACA

2022 effectué par le Collège des Écoles Doctorales du 24 Février 2022 (cf. Annexe « Tableau de classement Tableau de classement Appel à candidature Emplois Jeunes Doctorants Région SUD PACA 2022 »).

Le CAc Donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention au classement de l'appel à candidature « Emplois Jeunes Doctorants » de la Région SUD PACA 2022 effectué par le Collège des Écoles Doctorales du 24 Février 2022. (52 voix POUR - 1 Abstention)

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Pascale STEICHEN pour sa présentation et le travail effectué en amont par le CED pour le classement des projets de cet appel à projet « Emplois Jeune Doctorants Région SUD 2022 ».

III.6.- Classement de l'Appel à Candidatures Région SUD PACA 2022

Annexe « Présentation AAP CR Région SUD 2022 »

Annexe « DOSSIERS AAP CR Région SUD 2022 »

Annexe « Cadre de l'AAP CR Région SUD 2022 »

Intervenante : Mme Mariam DIALLO, Chargée de Projet Recherche à la Maison de l'Europe et des Territoires

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Mariam DIALLO pour son intervention concernant l'Appel à candidatures CR Région SUD PACA 2022.

Mme Mariam DIALLO présente tout d'abord le cadre d'intervention et les critères de sélection de l'Appel à projet Recherche 2022 (cf Annexe « Présentation AAP CR Région SUD 2022 » et « Cadre de l'AAP CR Région SUD 2022 »).

Elle indique que l'Appel à projet Recherche permet le financement de projets de recherche s'inscrivant dans l'un des domaines d'activité prévu au schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Silver economy, Tourisme, Art de vivre et sport, Energie de demain, Eco-technologies, Numérique, Santé, Agriculture, Agro-alimentaire...)

L'appel à projet CR Région SUD PACA Recherche est composé de trois volets :

- Exploratoire : qui vise à soutenir des projets de recherche innovants à fort potentiel, permettant l'émergence de nouveaux concepts.
- Général : qui promeut le développement de projets novateurs privilégiant les collaborations inter laboratoires (impliquant au moins 2 équipes) et l'interdisciplinarité.
- Plateforme : qui encourage la mise en place ou le développement de plateformes technologiques de haut niveau partagées (au niveau régional, national auprès de partenaires privés comme publics).

Mme Mariam DIALLO précise notamment les dépenses éligibles et les critères financiers à respecter lors de l'AAP Recherche CR Région SUD PACA ainsi que les critères communs et spécifiques à chaque volet (cf. Annexe « Présentation de l'AAP CR Région SUD 2022 »).

Elle indique que sur l'année 2021, parmi les 8 projets proposés par UCA, 2 projets ont bénéficié d'un financement sur l'année 2021 pour un total de 24 710 € dans le volet exploratoire et 123 441 € sur le volet plateforme.

Mme Mariam DIALLO précise ensuite les projets sélectionnés par la Région qui avaient été portés par d'autres établissements tutelles des unités mixtes de recherche : 5 projets ont été retenus pour un total de 468 324 €.

M. Noël DIMARCQ précise que les UMR (qui sont en mandat de gestion mixte) peuvent faire remonter des demandes via leurs différentes tutelles pour ce type d'appel à projet.

Mme Mariam DIALLO présente un historique sur la période 2017-2021 des projets financés sur l'ensemble du site. Elle souligne que le nouveau cadre d'intervention cette année ne rend éligible que les dépenses concernant les équipements, ce qui rend plus difficile les dépôts de dossier pour certains types de projets.

Elle présente enfin le retroplanning de l'AAP CR Région SUD PACA 2022 qui a été lancé le 22 décembre 2021. Elle indique que la date limite de dépôt des dossiers à la Région a été fixée le 11 mars 2022 et que les résultats seront publiés par le Conseil Régional SUD PACA dans le courant du mois de Juillet 2022.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme DIALLO pour sa présentation claire et synthétique. Il précise que le classement devra être opéré sur chaque volet et sur la totalité des projets proposés.

Pour l'année 2022, en amont de la séance, 3 projets ont été expertisés, chacun par deux membres du Conseil Académique :

- Deux pour le volet Plateforme
- Un pour le volet Exploratoire

Le Conseil Académique examine l'ensemble des projets et procède à un classement pour chaque volet, en attribuant à chaque projet un avis et procède ensuite à un classement général de tous les projets expertisés.

Suite à la présentation des rapports et aux échanges entre les conseillers et conseillères, M. Noël DIMARCQ propose de donner un avis favorable aux classements des projets effectués lors de la séance et des avis octroyés sur les volets Plateforme et Exploratoire (cf. Annexe « Tableau de suivi Classement AAP CR Région SUD PACA ») ainsi que le classement général sur les projets présentés.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité moins une abstention sur les classements et les avis octroyés aux projets présentés lors de l'AAP CR Région SUD PACA 2022 (cf Tableau de Classement AAP CR Région SUD PACA 2022 en annexe).

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers et les conseillères pour leur contribution et les expertises effectuées. Il précise que les Conseillers seront informés du résultat de l'AAP CR Région 2022 lors d'une prochaine séance du Conseil Académique.

III.7.- Avancée des travaux sur la politique des plateformes à Université Côte d'Azur

Annexe « Présentation Politique des Plateformes UCA »

Intervenants : M. Xavier FERNANDEZ, Vice-Président Valorisation et Innovation
Mme Carole GWIZDEK, Chargée de mission Plateformes UCA

M. Noël DIMARCQ indique que l'intervention de M. Xavier FERNANDEZ et Mme Carole GWIZDEK concerne un point d'information sur l'avancée des travaux sur la politique des plateformes à Université Côte d'Azur et un appel à volontaire pour participer à un groupe de travail sur ce thème.

Il laisse la parole à M. Xavier FERNANDEZ et Mme Carole GWIZDEK pour leur présentation.

M. Xavier FERNANDEZ rappelle qu'il avait évoqué les objectifs principaux des travaux lancés à UCA concernant les plateformes lors de la séance du Conseil Académique Plénier du 23 Mars 2021.

Il indique qu'un travail préliminaire d'inventaire avait déjà été effectué avec la cellule innovation de l>IDEX UCA ^{jedi} en 2019. Il a mis en évidence la nécessité de définir plus précisément les plateformes en concertation avec les tous les acteurs concernés.

Cet enjeu important pour Université Côte d'Azur avait conduit au recrutement d'une Chargée de mission « Plateforme » et la constitution d'une équipe projet (Chargée de mission, contrat d'expertise doctorant, Chargé de projet DRVI, Vice-Président Innovation et Valorisation).

Il présente dans le cadre de cette intervention Mme Alice DE FORGES DE PARNY, nouvellement recrutée en tant que Chargée de projet à la Direction de la Valorisation et de la Recherche (DRVI) qui sera chargée entre autres du soutien aux plateformes particulièrement concernant la cohésion, la communication et l'affichage tant au niveau interne qu'au niveau des partenaires économiques et sociaux.

Dans le cadre de l'avancée des travaux effectués, il souligne qu'un écosystème très riche de plateformes existe à Université Côte d'Azur et qu'il est nécessaire de mieux le connaître afin de mieux le soutenir et le valoriser (cf. Annexe Présentation Politique des Plateformes UCA).

Il laisse la parole à Mme Carole GWIZDEK, Chargée de mission Plateformes UCA pour présenter un état des lieux des travaux en cours et les sollicitations qui seront faites au Conseil Académique dans ce cadre.

Mme Carole GWIZDEK précise que l'objectif premier est de dresser une cartographie précise des structures technologiques et numériques d'UCA. Dans ce but, il est nécessaire au préalable de définir précisément les notions de Plateforme, Plateau technique et Équipement remarquable.

Un groupe de travail mixte est en cours de formation, composé de personnel impliqués dans des plateformes, des membres du CAC et des équipes projet UCA pour proposer des définitions de ces différentes structures.

Les propositions de ce groupe de travail seront présentées lors du Conseil Académique du 7 Avril 2022.

Mme Carole GWIZDEK présente les différentes définitions des plateformes, des plateaux techniques et des Équipements remarquables qui ont déjà été identifiées dans les différentes universités françaises, étrangères et le GIS Ibis.

M. Xavier FERNANDEZ ajoute que ces définitions seront améliorées et affinées avec les directions des plateformes et les différents membres qui rejoindront le groupe de travail.

Mme Carole GWIZDEK propose également un retroplanning de l'organisation de cette réflexion du groupe de travail qui se déroulera tout au long du mois de mars 2022 (cf. Annexe « Présentation Politique des Plateformes d'UCA »). Elle invite les membres du Conseil Académique à adresser une confirmation de leur participation au groupe de travail par mail à l'attention de Mme Carole GWIZDEK ou de M. Xavier FERNANDEZ.

La cartographie des plateformes ou plateau technique en cours est actuellement matérialisée dans une base de données regroupant 108 structures technologiques, numériques ou centres d'expertise.

Mme Carole GWIZDEK présente enfin un aperçu des actions à venir dont :

- La finalisation de la Base de Données Plateformes et Plateaux Techniques notamment par le biais de questionnaire en ligne et de visites.
- Une mise à jour du site web qui regroupera une cartographie générale des Plateformes, des Plateaux Techniques et une page descriptive de chaque structure.

Elle insiste sur la volonté de pérenniser une réelle dynamique « Plateformes » dans le cadre de réunion, d'ateliers pour notamment capitaliser les bonnes pratiques.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Carole GWIZDEK et M. Xavier FERNANDEZ pour leur présentation très structurée et le travail conséquent déjà effectué.

Un conseiller s'interroge sur les équipements remarquables.

M. Xavier FERNANDEZ indique qu'il s'agit justement de définir clairement chaque équipement afin de les inventorier, les valoriser et mettre en exergue les savoir-faire à disposition sur le site.

Un conseiller s'interroge sur les critères de gouvernance.

M. Xavier FERNANDEZ précise qu'il s'agit également d'obtenir des modes de fonctionnement qui s'adaptent aux différentes disciplines et thématiques pour les uniformiser. Le groupe de travail est justement ouvert aux directions et personnels de Plateformes qui connaissent bien les problématiques pour obtenir des modes de gouvernance homogènes et adaptés. La thématique doit être pilotée par l'Unité de Recherche tout en laissant une possibilité d'ouverture à la mutualisation lorsque cela est réalisable.

M. Noël DIMARCQ complète la réponse de M. Xavier FERNANDEZ en précisant que peu de plateformes sont réellement mutualisées. Il existe des besoins de mutualisation de ces plateformes tout en gardant une flexibilité des modes de gouvernance pour permettre un accès aux plateformes selon les priorités d'utilisation.

Il remercie par avance tous les participants et les participantes du Conseil Académique qui se porteront volontaires pour ce groupe de travail afin que toutes les communautés soient représentées dans toute leur diversité.

IV.- Vie Institutionnelle

IV.8.- Election d'un EC Homme collègue A à la Section Disciplinaire Usagers

[Séance restreinte aux Professeurs d'Université et assimilés]

M. AZOULAY informe que suite à la démission du CAC du Pr Arnaud ZUCKER un siège homme est devenu vacant au sein de la section disciplinaire usager.

Mme BERNARDINI explique que dans la mesure où aucun élu du collège A n'a fait part de sa candidature, tous les élus hommes de ce collège sont susceptibles d'être élus à l'exception du Pr Fabrice SIIRIAINEN déjà membre de cette commission.

Au terme d'un premier tour de vote M. Franck BORGESSE est élu avec 15 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. BORGESSE fait part de sa démission.

Au terme d'un deuxième tour de vote M. Jean DELLAMONICA est élu avec 17 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. DELLAMONICA fait part de sa démission.

Au terme d'un troisième tour de vote M. Noël DIMARCQ est élu avec 11 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. DIMARCQ fait part de sa démission.

Au terme d'un quatrième tour de vote M. Théodore PAPADOPOULO est élu avec 14 voix contre 2 voix pour M. RASSE, à l'issue du vote M. PAPADOPOULO fait part de sa démission.

Au terme d'un cinquième tour de vote M. Jean-Paul PELLEGRINETTI est élu avec 13 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. AZOULAY fait part de la démission de M. PELLEGRINETTI transmise par courriel.

Au terme d'un sixième tour de vote M. Paul RASSE est élu avec 16 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. AZOULAY fait part de la démission de M. RASSE transmise par courriel.

Au terme d'un septième tour de vote M. Christian ROUX est élu avec 16 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. AZOULAY fait part de la démission de M. ROUX transmise par courriel.

Au terme d'un huitième tour de vote M. M. Jean-Pierre ALLEGRET est élu avec 16 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. AZOULAY fait part de la démission de M. ALLEGRET transmise par courriel.

Au terme d'un neuvième tour de vote M. Patrick CASSAM-CHESNAÏ est élu avec 14 voix en sa faveur, à l'issue du vote M. AZOULAY fait part de la démission de M. CASSAM-CHESNAÏ transmise par courriel.

Compte tenu de la démission de l'ensemble des élus du CAC éligibles à cette élection, Mme BERNARDINI informe qu'il pourra désormais être fait appel à un candidat Professeur des Universités ou assimilé non élu au Conseil

V.- Formation

V.9.- Présentation du projet Ecrit+

M. AZOULAY accueille Mme Ana CHIARUTTINI responsable des compétences transversales rédactionnelles qui a repris le pilotage du projet « ECRI + » initié par Mme Geneviève SALVAN. Il souligne que l'intérêt de cette présentation aujourd'hui en CAC, est de faire un point à la fois sur le PIA « ECRI+ » porté par 27 universités françaises pour lequel UCA est responsable du groupe de travail « formation » mais aussi sur les compétences transversales rédactionnelles irriguées par ce projet.

Mme CHIARUTTINI indique qu'« ECRI+ » est un projet ANR –NCU qui entre dans sa 4^{ème} année et dont les deux missions de départ sont la création d'outils d'évaluation, de formation et de certification de compétences écrites académiques et la mise en place de formations consacrées aux compétences transversales dans les universités.

Le projet est organisé autour de 7 actions (conception de l'évaluation et de la certification, centralisation et réalisation des formations et des ressources en ligne, accompagnement et partage d'expériences, environnement informatique – aménagement de Pix, étude d'impact, diffusion et essaimage et coordination du projet). UCA a en charge le pilotage de la centralisation et la réalisation des formations et des ressources en ligne, un travail est également mené sur la création d'outils d'évaluation, de formation et de certification. Dans ce cadre un travail de recueil de données a été mené dans toute la France qui a permis d'établir un classement et la conception d'un référentiel des compétences écrites à l'université réparties en 4 domaines linguistiques : discours, texte, phrase et mot. Sur la base de la production réelle des étudiants, des questions ont été créées pour travailler ces compétences qui sont aujourd'hui au nombre d'environ 345 réparties sur 4 niveaux et classées en fonction de 3 critères : la complexité linguistique, le moment de la scolarité où la notion a été travaillée et les compétences réelles des étudiants. Un niveau de compétence est validé dès lors que l'on peut se référer à 6 000 copies. L'action n°1 liée à la certification s'appuie sur le référentiel actuel par le biais duquel les compétences sont validées et sur la plateforme ECRI+ (<https://ecriplus.fr>) conçue sur le modèle de ce qui se fait pour les compétences numériques sur Pix, et qui permet de s'entraîner et de certifier un niveau de compétences. La plateforme génère des questions auxquelles les usagers doivent répondre qui s'adaptent au niveau de chacun. Chaque fois que les étudiants répondent à 5 questions, ils obtiennent une « micro-ressource » proposée lorsqu'un certain nombre d'erreurs ont été commises. Le principe didactique de la micro-ressource consiste à rappeler une règle et à proposer puis à expliquer une méthode de résolution du problème.

Il est rappelé qu'un site ouvert de ressources en ligne avait été créé par Mme SALVAN et qu'il regroupe l'ensemble des cours proposés : <https://ameliorer-ses-ecrits.univ-cotedazur.fr> et un autre site très complémentaire a été créé par les universités de Montpellier et Nanterre : http://uoh.univ-montp3.fr/j_amelio_re_ma_maitrise_du_francais/portail/ 4 tests de positionnement début de L1 sont également proposés sur la plateforme ecrit+ et 4 campagnes de tests sont mises en place autour des « Acquis fin de lycée », « Compétences lexicales », « Compétences orthographiques » et « Compétences rédactionnelles transversales ».

La formation s'organise à UCA autour des compétences transversales, elle est obligatoire du L1 au L3 et se décline chaque année en modules, au S1-L1, S4-L2 et S6-L3.

L'organisation s'articule autour d'une ingénieure pédagogique, d'un enseignant référent par campus qui aide à la communication des informations, de permanences d'une étudiante tutrice sur chaque campus, des cours de communication écrite (facultatifs, sur inscription) proposés par une enseignante sur chaque campus, de 2 stages de révisions (facultatifs, sur inscription) durant le semestre et d'un post doc qui assure l'articulation recherche-formation.

Une nouveauté pour cette année consiste à tester la certification finalisée l'année dernière. Une campagne de test sur les compétences transversales rédactionnelles niveau 4 (entrée en L1) a été proposée aux étudiants de L3. 1039 étudiants détiennent ce niveau L1. Une autre nouveauté réside dans la mise en place de ces tests à l'INSPE pour les étudiants de MEEF 1D, dans ce cadre la performance la plus basse obtenue faisait apparaître 18% d'items réussis et la performance la plus haute 85% d'items réussis 24 étudiants (correspondant à plus de 10% de l'effectif concerné) ont réussi moins de 50 % des items, ils se situent donc à un niveau de classe de seconde et des cours obligatoires leur ont été imposés. Seuls 6 étudiants ont un niveau équivalent aux attendus de L3.

Concernant les résultats on peut observer que ce sont les étudiants de Lettres et Sciences du Langage ont les meilleurs

pourcentages de réussite. Mme CHIARUTTINI explique, suite à la demande de M. AZOULAY, que le taux de réussite qui apparaît meilleur en L1 qu'en L3 ne traduit pas une baisse de niveau mais tient à une difficulté accrue des compétences et à une baisse de la motivation et de l'investissement des étudiants au fil du temps. Les performances les plus faibles sont relevées essentiellement en économie-gestion, biologie, psychologie et droit. Le déficit le plus important réside dans le vocabulaire des élèves quelle que soit leur composante d'origine. On constate une accentuation des difficultés concernant la conjugaison des temps composés et de l'utilisation du participe passé ainsi qu'une faiblesse sur les connecteurs logiques (relations entre les mots, les phrases et les propositions) que les étudiants ne savent pas utiliser à bon escient.

Sur les résultats des tests à l'entrée en L1 des 3 dernières années, il ressort des résultats similaires en 2020 et 2021 mais une baisse significative de 2 points est constatée pour 2022 qui peut être liée à la réforme du lycée ou à la période de pandémie.

Mme CHIARUTTINI fait ensuite part de l'étude d'impact 2020-2021 qui fait ressortir globalement une satisfaction des étudiants, les étudiants les moins satisfaits étant issus des domaines du droit et science politique et de l'économie gestion. L'analyse du SEP (Sentiment d'Efficacité Personnelle) fait apparaître que dans ces deux secteurs les étudiants développent un sentiment d'amélioration moins important que dans les autres disciplines, le sentiment d'amélioration est plus présent sur les usages liés aux verbes.

Elle informe enfin des perspectives pour l'année prochaine avec la poursuite des mêmes orientations et d'un approfondissement du travail mené sur les méthodes et les résolutions de problèmes de langue, un travail de préparation à mettre en place dès la L1 ainsi que le développement de cours plus ciblés sur les étudiants étrangers.

M. AZOULAY précise que cette certification se veut être le pendant de la Certification Voltaire, certification privée dont la qualité et les attendus ne sont pas comparables à ECRI+, cette dernière portée par un consortium d'universités et qui bénéficie du soutien de l'état a pour ambition d'être reconnue au niveau national. Il ajoute qu'à partir de la rentrée 2022 les étudiants se verront proposer à l'issue de leur test de positionnement de L1, un parcours individualisé qui dépendra de leur niveau.

M. LEGRAND s'interroge sur la possibilité que pourra avoir un étudiant calculateur qui a un bon niveau de produire un mauvais test afin de pouvoir évoluer tout au long de sa scolarité vers le niveau qui est réellement le sien, dans la mesure où il sera demandé à un bon étudiant d'améliorer son niveau tout au long de sa scolarité avec des évaluations de plus en plus exigeantes par rapport au reste de sa promotion. Mme CHIARUTTINI répond que cela correspond déjà au fonctionnement d'ECRI+ où tous les tests sont adaptatifs et où une différenciation apparaît déjà au bout de 20 questions. Elle précise que les étudiants qui passent la certification ont normalement tous un niveau 4, et qu'ils seront notés en fonction du niveau sur lequel ils se situent, les notes au-dessous de la moyenne n'étant pas transformées afin de ne pas pénaliser les étudiants. A Mme FEDELE qui souhaiterait que la certification ECRI+ puisse être également accessible aux étudiants de BUT, Mme CHIARUTTINI répond que la plateforme est ouverte, que les outils peuvent être utilisés par les enseignants de l'IUT et pense que l'enseignante contractuelle pourrait également intervenir auprès de ces étudiants si la demande est formulée. Elle répond ensuite à Mme PANTEL que pour cette année comme pour les années précédentes un étudiant qui n'a pas le niveau 4 en début de semestre ne pourra accéder à la certification.

M. BONFILS informe qu'au département GEA de l'IUT des cours ont été dispensés en 1^{ère} année en lien avec la certification Voltaire. Mme CHIARUTTINI souligne que cette certification est payante, qu'il n'y a aucune recherche associée et fait également part de ses réserves sur le plan linguistique. Elle précise ensuite à la demande Mme SCIBERRAS que la note finale est la note obtenue à l'examen traditionnel pour les étudiants de L3 qui n'ont pas le niveau 4 à l'issue du test de positionnement et qui ne pourront accéder à la certification, les étudiants qui sont dans le programme de certification ne passeront que la certification et pourront ainsi valider l'UE et la certification.

A Mme HERITIER qui s'interroge sur le succès mitigé du mode de fonctionnement en présentiel, Mme CHIARUTTINI fait part de difficultés à mettre en place des cours en présentiel, qui doivent être négociés avec chaque composante en fonction des emplois du temps et dont les étudiants se détournent très rapidement au fil du temps. Elle souligne que parallèlement la plus-value apportée par le distanciel avant la période de confinement a disparu dans la mesure où ce mode de fonctionnement a été étendu à l'ensemble des enseignements.

A M. PAPADOPOULO qui s'interroge sur la valorisation des progrès effectués, Mme CHIARUTTINI précise que la certification sera valorisante lorsqu'elle sera inscrite dans un CV, elle sera notamment une exigence à l'INSPE pour accéder en Master. L'UOH porteuse du projet « ECRI+ » travaille beaucoup avec le monde des entreprises pour la

valorisation de cette certification qui a une valeur scientifique. M. AZOULAY ajoute que pour une prochaine étape, l'idée serait d'associer des objectifs sur le niveau à atteindre à la fin de l'année avec une modulation de la note en fonction du niveau et de la progression afin que les étudiants ne se satisfassent pas de leur niveau de départ mais aient envie de progresser.

Mme CHIARUTTINI fait part du projet de déplacer les compétences écrites au 2^{ème} semestre en raison de la difficulté d'intégrer dès le premier semestre environ 6 000 étudiants dans le mode de fonctionnement en place.

Aux interrogations de Mme BERTONE sur la reconnaissance de cette certification à l'échelle nationale et sur une possibilité de distinction entre les étudiants dont le français est la langue maternelle et les autres, Mme CHIARUTTINI répond qu'il ne s'agit pas de compétences de type CRL et qu'au-delà d'UCA, 26 autres universités françaises portent ce projet certification. Mme BERTONE fait part de fautes qu'elle a repéré sur les tests en ligne et indique que de son point de vue, la performance ne correspond pas au niveau réel de connaissance linguistique et l'évaluation est donc réalisée sur la base d'une performance notionnelle et non fonctionnelle ainsi de bonnes réponses au test ne signifient pas que l'étudiant est en capacité de s'exprimer brillamment lorsqu'il est confronté à une situation en autonomie.

Mme CHIARUTTINI répond que le processus et la plateforme sont actuellement en phase de test, le travail mené se fait par le biais du progiciel Scénari dans lequel sont reversés des milliers de questions et des erreurs peuvent effectivement encore être détectées à ce stade, il est d'ailleurs demandé aux utilisateurs de les signaler. La certification est également en phase de test et des limites sont constatées ainsi, il n'y a pas encore d'outil pour l'instant qui permettrait d'analyser le niveau sur un texte plus long qui irait au-delà de quelques phrases. La validation ne porte en conséquence que sur un référentiel ECRI+ avec les limites actuelles de l'outil informatique.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme SCIBERRAS que les questions ont été validées mais que la certification n'est pas encore proposée au grand public. Mme CHIARUTTINI ajoute qu'UCA est l'université qui compte le plus grand nombre d'étudiants pour tester l'outil avec un effectif supérieur à 1000 étudiants, des tests ayant été effectués à Rouen et à Nanterre sur des effectifs inférieurs à 100 étudiants.

Aux interrogations de M. LEGRAND sur la manière dont va être organisée la progression d'ECRI+ en LAS où les compétences transversales risquent d'être appelées à disparaître au 1^{er} semestre, M. AZOULAY répond que la discussion sur cette question n'a pas encore été abordée.

M. AZOULAY remercie Mme CHIARUTTINI pour sa présentation et salue le travail effectué par l'équipe pédagogique.

V.10.- Bourses de Mobilité étudiante pour l'Institut Neuromod

M. AZOULAY rappelle que lors de précédents CAC, certaines EUR ont déjà eu l'occasion de demander la mise en place de dispositifs de bourses qui doivent répondre à un ensemble de critères concernant notamment le choix des étudiants bénéficiaires. Il accueille aujourd'hui Mme Ingrid BETHUS venue présenter des demandes pour l'Institut Neuromod.

Mme BETHUS précise que l'Institut Neuromod qui abrite le master de Sciences Cognitives et le MSc « Modeling for Neuronal and Cognitive Systems » s'est inspiré de dispositifs existants dans d'autres EUR pour proposer des bourses de mobilités de 2 types : bourses d'excellence et bourses de master.

Les bourses d'excellence ont pour objet de développer une mobilité entrante en permettant de faciliter la venue d'étudiants internationaux et nationaux aux niveaux Master et Doctorat pour une durée de 3 mois et pour un montant de 3000€ avec des conditions d'attribution liées à l'excellence académique, à la situation sociale et financière de l'étudiant et à des candidatures d'étudiants étrangers privilégiées, selon un calendrier prévoyant l'envoi des candidatures jusqu'au 5 décembre de l'année en cours et l'attribution de la bourse sur le mois suivant.

Les bourses de mobilités Master visent quant à elles à une mobilité sortante pour permettre à un public essentiellement constitué d'étudiants de M2 d'effectuer leur stage à l'étranger en proposant une aide ponctuelle, pour une durée maximum de 6 mois (à hauteur de 1000€/mois) Le budget est ventilé en 136 mois ce qui représente par an environ 3 ou 4 étudiants avec une bourse de 6 mois, les conditions d'attribution reposent sur l'excellence académique, la qualité du projet de mobilité, la transdisciplinarité, la situation sociale et financière de l'étudiant et le calendrier prévoit l'envoi des candidatures jusqu'au 15 décembre de l'année en cours avec attribution de la bourse en février.

Mme BETHUS précise ensuite à la demande de Mme MIGLIACCIO que le financement de ces bourses se fait dans le cadre du budget SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'Excellence). M. AZOULAY ajoute que parmi les PIA auxquels l'établissement a répondu, les financements des projets SFRI concernent essentiellement des bourses de thèse et de master qui ont été réparties entre les différentes composantes de l'établissement qui ont à charge le pilotage et de la mise en œuvre de ces bourses selon leur souhait. La demande de

l'Institut Neuromod qui n'avait pas encore mis en place de cadrage est donc présentée au CAC de ce jour.

Mme BETHUS répond ensuite à Mme MIGLIACCIO que le nombre de bourses à attribuer sera de 3 à 4 par an pour les mobilités sortantes et de 2 bourses de 3 mois ou 1 bourse de 6 mois pour les mobilités entrantes. Concernant les doctorants, elle précise à la demande de Mme SCIBERRAS ne s'agit pas d'une bourse de thèse mais plutôt d'une aide à l'installation pour des étudiants étrangers qui bénéficierait d'un contrat doctoral en France.

A Mme MIGLIACCIO qui s'interroge sur la population de doctorants qui pourrait être concernée, Mme BETHUS précise qu'il ne s'agit pas des doctorants titulaires de bourses financées par Neuromod mais de doctorants dont les thématiques de thèses se rapprochent de celles développées par l'Institut et que l'idée est de se laisser la possibilité d'ouvrir ces bourses aux doctorants mais que le public de départ visé est plutôt celui des étudiants de master dont les effectifs sont de 12 étudiants en M1 et 8 en M2 pour le MSc et de 15 étudiants en M1 et 15 en M2 pour le Master Sciences Cognitives.

M. AZOULAY précise enfin que la distribution des financements au sein des composantes s'est faite en tenant compte de leurs effectifs respectifs.

Les projets d'attribution de bourses de mobilité sur critères d'excellence et de bourses de mobilité Master pour l'Institut Neuromod sont approuvés avec 42 voix pour, et 3 abstentions.

V.11.- Bilan des DU

M. AZOULAY indique que ce bilan a mobilisé un ensemble de services depuis plusieurs mois et répond à une demande récurrente des conseillers afin de comprendre l'impression d'une inflation du nombre de demande de créations de ce type de diplômes et rappelle qu'une pause dans le dépôt des demandes avait été décidée le temps d'établir un bilan, de proposer un nouveau processus de validation et de nouvelles conditions. Il remercie la DEF, la DAF ainsi que Mme Aurélie PATUANO du Département Qualité de la Direction du Pilotage et de la Performance pour le travail effectué et la formalisation d'un processus.

Il accueille ensuite Mme Anne NAVARRO pour présenter dans un premier temps l'étude financière réalisée en collaboration avec Mme Marie VERNIER contrôleuse de gestion. Mme NAVARRO se propose de présenter tout d'abord la méthodologie avec une approche de valorisation des coûts représentés par l'activité de l'ensemble des diplômes d'établissement qui prend en considération des coûts réels qui diffèrent des coûts théoriques figurant dans les maquettes et qui correspondent à la consommation réelle pour les années 2019-20 et 2020-21, des variations significatives pouvant apparaître d'une année sur l'autre dans certaines composantes. La valorisation des heures a été calculée sur la base de 51,39 € de l'heure selon le modèle déjà exposé pour les formations en alternance au CAC du 2 décembre 2021 et qui correspond à la moyenne sur l'ensemble des universités entre une heure effectuée par un enseignant titulaire de l'établissement et une heure effectuée par un vacataire. Les recettes observées correspondent de la même manière non pas aux recettes théoriques mais à celles réellement encaissées, les personnes ne s'étant pas acquittées de droit d'inscription et qui apparaissent dans le logiciel Apogée, sont donc prises en compte dans le résultat réel qui correspond à la différence entre les encaissements et les dépenses supportées. A ce stade le coût présenté ne correspond pas au coût complet car un certain nombre d'autres coûts n'ont pas encore été affectés. M. AZOULAY précise que ces coûts annexes aux heures effectuées peuvent concerner des dépenses spécifiquement liées à la formation tels que des achats d'ordinateurs de papier ou d'autres consommables. Le tableau présenté en annexe concerne l'ensemble des composantes et des DU, les certificats ayant été exclus de cette analyse. La couleur verte a été attribuée aux formations pour lesquelles il n'y a pas de difficulté à signaler et la couleur rouge à celles qui posent problème, l'intérêt étant d'observer les recettes et les dépenses par étudiants qui doivent pouvoir dans certains cas permettre de réfléchir à une éventuelle révision des tarifs proposés en tenant également compte du marché et des axes stratégiques de l'établissement. Mme NAVARRO souligne que les chiffres présentés sont issus des systèmes d'information utilisés par l'établissement, un travail étant mené en parallèle sur la fiabilité des données et la qualité des saisies. Elle précise que si les calculs avaient été effectués sur la base des heures maquettes votées sans tenir compte les mutualisations, une grande partie des formations n'aurait pas été à l'équilibre.

M. AZOULAY précise que le document présenté a valeur d'information et correspond à un état des lieux pour répondre à une demande mais qu'il convient d'avoir à l'esprit, en observant les formations qui sont justes à l'équilibre, l'absence de la prise en compte des coûts associés qui n'ont pu être évalués pour l'instant. Il souligne que la manière dont était conçue jusqu'à présent un résultat à l'équilibre ne correspondait pas forcément à un calcul effectué de façon pertinente

car les porteurs de formation n'avaient pas les outils et l'aide nécessaire pour y parvenir. Il ajoute que ces résultats seront communiqués aux composantes et donneront lieu ensuite à un temps d'échange et de partage de réflexion. Sur la base de ce bilan une deuxième phase doit être envisagée et va correspondre à une nouvelle manière de présenter des DU selon un modèle véritablement soutenable pour l'établissement.

Aux interrogations de M. BAILLY-BECHET sur la réalisation d'un bénéfice d'environ 650 000 € annuel pour l'établissement si les coûts annexes sont exclus, Mme NAVARRO répond qu'il ne s'agit pas d'un bénéfice car les marges dégagées sont consommées par l'utilisation des composantes selon leur modèle d'allocation budgétaire actuel, un droit à dépenser leur étant accordé à hauteur de ces 650 000 €. Elle souligne un taux de mutualisation très important dans les DU, M. AZOULAY précise que la mutualisation consiste à appuyer les modules du DU sur l'offre de formation initiale et suppose donc qu'aucune heure complémentaire n'est générée. Il relève toutefois un point de vigilance car lorsque l'effectif devient plus important il ne peut être réparti sur les cohortes existantes, des groupes sont donc générés et il n'y a ainsi plus de possibilité de mutualisation, un travail pour affiner le modèle devra donc se mettre en place à ce niveau.

Il précise ensuite à la demande de M. PAPADOPOULO que la mutualisation s'effectue généralement avec des modules de formation initiale existants dans des licences ou des masters.

Mme NAVARRO répond à la demande de Mme FEDELE que lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses la marge dégagée est reversée à la composante. Mme FEDELE fait part de sommes conséquentes souvent attribuées aux frais de déplacement et aux frais de bouche qu'elle a pu constater en rapportant sur un certain nombre de DU et qui laisse à craindre un résultat négatif pour ces formations. M. AZOULAY précise que sur la base de ce constat, il s'avère donc nécessaire dans un deuxième temps de proposer un nouveau modèle qui se rapprochera davantage de la situation réelle.

M. CREMOUX précise que les maquettes examinées par les rapporteurs présentaient un budget prévisionnel alors que le travail actuellement mené porte sur les dépenses consommées.

Mme NAVARRO répond ensuite à Mme HERITIER que quand les formations sont dans le rouge, le déficit est pris en charge par l'établissement. Elle précise que bien que les activités de l'établissement présentées au budget soient globalement excédentaires, il est nécessaire de revoir l'approche afin de déterminer les tarifs de ces diplômes dans la perspective d'avoir dès le départ un modèle permettant la couverture des coûts. Concernant les DU qui ne sont pas à l'équilibre, M. AZOULAY répond à Mme HERITIER qu'il est vraisemblable que certains d'entre eux aient ouvert sans respecter les seuils d'inscription qui avaient été fixés, M. CREMOUX ajoute que lorsqu'une formation est nouvelle, elle peut être ouverte pour la première année avec un effectif inférieur aux prévisions en espérant l'amorce d'une dynamique qui permettra d'accroître les effectifs au fil des ans.

Aux interrogations de Mme MIGLIACCIO sur les raisons de l'augmentation significative du coût moyen par étudiants pour certaines formations telles que l'AEU TCC, M. AZOULAY répond que cette augmentation est due à une chute du nombre d'étudiants pour un même nombre d'heures de cours dispensées.

Il précise ensuite à la demande de M. BORGESSE que le bilan produit concerne l'ensemble des DU à l'exception de ceux des Facultés de Médecine et d'Odontologie qui seront traités à part compte tenu de leur nombre et du modèle particulier auquel ils se rattachent. Il ajoute que le bilan s'arrête à l'année 2020-21 et qu'ainsi un certain nombre de DU examinés par le CAc et ayant ouvert en 2021-22 n'apparaissent pas.

Mme NAVARRO souligne ensuite que pour chaque DU plusieurs tarifs sont souvent proposés pour des publics différents et que la pondération sur la nature des inscrits peut remettre en cause l'équilibre budgétaire lorsque par exemple, contrairement à ce qui avait été prévu, les étudiants en formation initiales se retrouvent beaucoup plus nombreux que ceux en formation continue.

Aux interrogations de Mme MIGLIACCIO sur l'intérêt pour les étudiants à s'inscrire en DU plutôt que sur un diplôme national lorsque la formation est intégralement mutualisée, M. AZOULAY répond que le DU peut combiner des modules de L2 et de L3 de différentes mentions de Licence et s'adresser à un public autre que celui des inscrits en Licence à UCA. Il rappelle par ailleurs, qu'il n'est pas possible pour une équipe pédagogique, d'imposer le suivi d'un DU en parallèle d'une formation de Licence ou de Master.

V.12.- Nouveau processus de création de diplômes d'établissement

M. AZOULAY indique en préambule que le processus qui va être présenté par Mme Aurélie PATUANO peut sembler complexe mais qu'il consiste simplement en la formalisation de la procédure en cours au sein de l'établissement et que cette présentation répond à une volonté de transparence dans le cadre d'une démarche qualité. Le travail accompli a été mené en partenariat avec la Cellule Transformation et Accompagnement au Changement de l'établissement qui

s'emploie à améliorer et à rendre lisible l'ensemble des processus.

Mme PATUANO explique que dans le cadre de sa mission au sein de la Direction du Pilotage et de la Performance elle a mené un travail d'optimisation de la création des diplômes d'établissement dans un souci de soutenabilité financière et logistique mais également en tenant compte d'intérêts pédagogiques et des besoins du marché. Le processus existant a donc été formalisé à y apportant des améliorations, dans ce cadre 3 grandes phases ont été identifiées. La première concerne la formalisation du projet pour laquelle l'idée de l'opportunité d'une création, d'une évolution ou d'un renouvellement d'un diplôme d'établissement sera désormais formalisé par le renseignement d'une fiche de présentation du projet à soumettre au Conseil compétant de la composante puis au VP formation. Dans une deuxième phase d'instruction du projet, le porteur renseignera le dossier complet avec un fichier excel qui a été quelque peu remanié notamment sur la partie financière afin d'avoir les tarifs les mieux adaptés. Le dossier sera ensuite soumis pour vérification au bureau de la scolarité puis à la DEF et enfin à un Comité Support de Diplôme d'Etablissement qui est désormais créé et qui intègre l'ensemble des directions pouvant instruire le dossier suivant leur expertise (DRH, DAF, DEF, Direction de la Formation continue), ce comité rendra un avis au terme duquel un passage en conseil de composante pour une validation du dossier est requis avant la dernière phase de validation finale par le CAC puis le CA. M. AZOULAY précise que l'avis du COSUP constitue la seule différence avec la procédure qui existait précédemment et qu'il s'agit d'un avis purement technique qui permettra de s'assurer de la conformité à la réglementation et de la soutenabilité du dossier.

Mme HERITIER se félicite de cette proposition et pense que cette analyse préalable permettra au CAC d'examiner des dossiers de qualité et d'éviter les erreurs qui avaient pu être constatées par le passé.

M. AZOULAY rappelle à la demande de M. LEGRAND que la composante intervient dès le début du processus en émettant un premier avis sur la fiche de présentation du projet et qu'elle émet ensuite un avis sur le dossier complet, l'idée étant de ne plus permettre que des dossiers puissent arriver au CAC sans avoir été préalablement examinés en conseil de composante. Mme PATUANO fait observer qu'une nouveauté résidera aussi dans le fait que le COSUP se réunira deux fois par an et qu'ainsi deux périodes de validation des diplômes d'établissement seront mis en place et se substitueront à une validation qui s'opérait au fil de l'eau. M. AZOULAY souligne que cette manière de procéder permettra d'avoir une vision globale sur les demandes, M. CREMOUX précise qu'il pourrait y avoir une phase en avril/mai, avec un passage au CAC en juin, pour les DU qui souhaiteraient ouvrir à la rentrée et une phase en octobre/novembre, avec un passage au CAC en décembre, pour une ouverture des DU en janvier, M. AZOULAY ajoute, à la demande de M. LEGRAND, que ces dates ne sont pas encore définitivement arrêtées et qu'il conviendra d'en discuter et de trouver un accord avec les composantes, le principe retenu pour l'instant étant la mise en place d'une période de validation tous les 6 mois.

Aux interrogations de M. BORGESSE sur un moratoire concernant les demandes de création de DU, M. AZOULAY confirme que depuis octobre dernier ce type de dossier n'a plus été examiné en CAC à l'exception de diplômes du secteur santé.

A Mme HERITIER qui s'interroge sur la manière d'adapter le processus aux DU qui ne sont pas portés par des composantes mais par des services tels que le Service de Formation Continue, M. AZOULAY répond que le système est parfaitement adaptable et que l'avis du CAC remplacera celui des CoPil et des CoSP mais il précise que le portage de DU par des services centraux ou communs relève d'une situation très à la marge et qu'il n'est pas appelé à se développer et ne doit pas être encouragé.

M. AZOULAY propose ensuite au vote la méthodologie présentée.

Le nouveau processus de création de diplômes d'établissement est approuvé avec 53 voix pour, voix contre et 1 abstention.

M. CREMOUX présente ensuite le fichier excel modifié. Il indique que la trame existante a été reprise et que des améliorations y ont été apportées. Un premier onglet comprend une notice explicative en cohérence avec le processus précédemment voté. Un autre onglet concerne la note de présentation à renseigner qui se rapporte à la phase 1 de présentation du projet. Les feuillets 2 à 7 seront ensuite à renseigner par le porteur après acceptation de l'opportunité de création du diplôme et correspondent aux documents existant déjà dans la version précédente en intégrant quelques petites modifications. Les onglets 8 et 9 qui ont trait respectivement au suivi du processus et à la soutenabilité sont renseignés par les directions métier. Sur le feuillet 1 il souligne que des informations assez succinctes sont demandées pour pouvoir se prononcer sur l'opportunité de la création du diplôme. Sur les onglets descriptifs de la formation il relève la présence d'un onglet « étude de marché » qui sera à renseigner par le porteur et à vérifier par la

Direction de la Formation Continue. Concernant l'onglet relatif à l'équipe pédagogique il a été précisé que la liste des enseignants inclut les enseignants titulaires y compris ceux d'autres établissements d'enseignement supérieur et la liste des intervenants professionnels concerne les vacataires. La maquette a quant à elle été divisée par semestre, M. CREMOUX rappelle qu'il n'y a pas d'obligation à positionner des crédits sur les diplômes d'établissement. Il répond ensuite à M. LEGRAND que pour faire apparaître une mutualisation partielle il conviendra de renseigner 2 lignes distinctes.

Mme NAVARRO présente ensuite l'onglet « soutenabilité », elle rappelle que l'objectif est d'avoir une méthodologie qui puisse désormais prendre en compte l'ensemble des coûts et que le calcul du coût moyen/étudiant présenté au CAC du 2 décembre dans le cadre de l'alternance est de 1467 €, l'idée est de prendre en considération une partie de ce coût en pondérant la somme par le poids théorique de la maquette sur la base de 573 heures correspondant à la moyenne horaire des formations de l'établissement. Elle souligne la prise en compte de la notion de groupes qui sont démultipliés au-delà de 15 étudiants et la notion des coûts indirects avec le calcul d'un coût administratif/étudiant qui permettront au porteur de savoir si le nombre d'inscrits qui fixe le seuil de rentabilité est atteignable et de connaître le tarif minimum qui détermine la soutenabilité financière du projet sur laquelle la DAF émettra un avis.

M. AZOULAY souligne que lorsque des groupes supplémentaires apparaissent au-delà de 15 étudiants la formation n'est plus mutualisée.

Mme NAVARRO ajoute enfin qu'un récapitulatif des dépenses et des recettes apparaît au bas du tableau.

A M. BAILLY-BECHET qui souhaiterait savoir pourquoi un modèle d'allocation des moyens n'a pas été retenu, Mme NAVARRO répond que si l'ensemble des coûts existants dans le cadre de ce modèle était imputé à la composante, elle n'aurait plus aucune marge de manœuvre, l'intérêt étant d'appliquer un tarif qui prenne en charge une partie des coûts à hauteur de 20% des coûts indirects et d'avoir le tarif le plus juste permettant à la composante de dégager des marges de manœuvre, l'idée étant de ne pas adopter un modèle trop pénalisant qui pourrait démotiver les enseignants souhaitant mettre en place un diplôme de ce type.

M. AZOULAY précise que le coût « établissement » correspond au choix d'une pondération qui ne reflète pas le coût réel, le DU peut avoir vocation à générer des bénéfices mais peut également ne pas avoir cet objectif et être une vitrine de l'expertise de l'établissement sur un domaine particulier ou répondre à une exigence pédagogique liée à des compétences particulières à faire acquérir aux étudiants.

A Mme MIGLIACCIO qui s'interroge sur la pondération permettant le calcul du coût moyen, M. AZOULAY confirme que ce coût est calculé à l'échelle de l'établissement sur l'ensemble de l'effectif étudiant, il précise que le coût global par étudiant est de 4900 € et que dans le modèle présenté il n'est tenu compte que de la partie « support ». Mme NAVARRO précise que la somme de 1467 € sera réactualisée chaque année en prenant en compte le nombre d'étudiants. Mme MIGLIACCIO craint que les frais qui se rattachent aux DU qui ressortent en vert dans le tableau, se trouvent augmentés de manière importante par l'application du nouveau modèle. M. AZOULAY indique que lorsqu'il est constaté qu'une formation sera manifestement déficitaire, il appartiendra au conseil de la composante puis de l'université de soutenir ou non le projet en connaissance de cause. Mme MIGLIACCIO déplore cependant que les DU qui jusqu'ici s'en sortaient bien risquent de se voir obligés d'augmenter fortement leurs frais d'inscription. M. AZOULAY répond que s'ils pouvaient bien fonctionner jusqu'ici c'était parce qu'ils répondaient à un modèle économique contestable. M. BAILLY-BECHET fait part de ses inquiétudes de voir les frais augmenter lorsque le nombre d'étudiants augmente et que des groupes seront générés et il voit ainsi dans le nouveau modèle une incitation à ce que les DU n'accueille plus qu'un petit nombre d'étudiants. Mme MIGLIACCIO le rejoint et craint que le nouveau modèle revienne à saboter une offre de formation de DU qui fonctionnait bien avec un nombre de formations qui s'en trouve fortement réduit. M. AZOULAY rappelle que l'établissement n'a pas vocation à multiplier les DU, il reconnaît que le modèle P2CA (projet connaissance des coûts des activités) a ses limites mais il souligne qu'il s'agit du modèle mis en place par le ministère et qu'il sert de base à la comptabilité analytique de tous les établissements au niveau national.

Mme HERITIER s'interroge ensuite de savoir si les inscrits aux diplômes d'établissement s'acquittent de la CVEC et ont droit aux services qui s'y rattachent, M. CREMOUX répond que cette contribution n'est pas liée au type de diplôme mais au statut de l'étudiant et qu'elle est en conséquence due pour toute personne en formation initiale.

A la question de M. PAPADOPOULO qui souhaite savoir si l'établissement détient les données suffisantes pour transposer le nouveau modèle sur les DU existants afin de savoir de quelle manière ils vont être impactés, M. AZOULAY répond qu'il convient de raisonner à l'inverse et que l'objectif est justement de fixer un modèle qui permette de sortir d'un système où l'établissement perd de l'argent et d'en mettre en place un nouveau qui permette d'atteindre un équilibre. A partir de ce modèle les conséquences pour les DU actuels seront fonction de l'analyse qui sera faite et de la décision qui sera prise à la suite par les conseils au vu du résultat généré. Mme MIGLIACCIO fait part de sa gêne à se prononcer sur un modèle sans qu'une analyse préalable chiffrée ait pu être effectuée pour prévoir les résultats en

fonction de ce nouveau modèle. M. AZOULAY redit qu'il ne faut pas se baser sur l'existant dont le modèle est biaisé mais penser un nouveau modèle, le plus cohérent et le plus juste possible dans l'absolu, au regard des données dont on dispose. Mme MIGLIACCIO répond qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer aujourd'hui au vu des seuls éléments produits par la DAF, la présentation faite ne permettant pas de savoir quels seront les DU bénéficiaires. M. AZOULAY rappelle qu'il convient de dissocier la question de la construction d'un modèle financier de celle de l'offre de formation existante. Il répète la nécessité de construire un modèle financier en tenant compte du coût d'heures/maquette et du coût de structure et d'environnement et que le choix a été fait de retenir le modèle proposé par le Ministère. En réponse à la crainte de Mme MIGLIACCIO de voir ce modèle étendu aux licences et au masters, M. AZOULAY rappelle que les tarifs des diplômes nationaux sont fixés par l'Etat et souligne que la présence de Diplômes d'Etablissement n'a aucun caractère obligatoire et que le modèle proposé ne s'applique donc pas au cœur de métier de l'université. Il souligne que l'établissement est confronté à des problèmes en termes d'heures complémentaires ainsi qu'à des difficultés financières, et que sur un type d'activités purement facultatives le choix d'un modèle économique complémentaire doit pouvoir être effectué. Mme NAVARRO ajoute que l'intérêt est de pouvoir, dans une prochaine phase, retourner vers les composantes en faisant des simulations sur la base du modèle pour qu'elles décident de leurs politiques au vu du résultat. M. AZOULAY précise qu'au-delà des projets de DU en création, les DU existants devront également calculer leurs tarifs selon le nouveau modèle. Mme MIGLIACCIO continue de penser que ce modèle va conduire à la fermeture de DU qui jusque-là fonctionnaient bien et que les responsables de ces DU ne vont pas comprendre le choix effectué. Mme HERITIER objecte que ces DU fonctionnaient selon une norme qui n'était pas la bonne. M. AZOULAY rappelle que dans le cadre de l'accréditation, il n'y a aucune obligation à renouveler les DU et que si ce choix est fait, un modèle qui apparaît plus juste peut être proposé afin que les problèmes constatés jusqu'à présent ne se reposent plus. Il ajoute que quel que soit le résultat il appartiendra aux composantes et au CAC de l'analyser et de décider des suites à donner. Mme HERITIER précise que la présence d'un déficit n'entraînera pas systématiquement la fermeture de la formation et qu'il pourra être maintenu en fonction d'autres critères. M. AZOULAY ajoute que pour un certain nombre de DU qui s'en sortaient de manière artificielle avec un impact financier pour l'établissement, il pourra être considéré que la formation revêt un caractère indispensable et un fonctionnement déficitaire pourra être accepté.

Concernant les mutualisations, M. CREMOUX précise qu'un des biais constaté dans la pratique est que lorsqu'une UE est mutualisée avec un seuil de dédoublement à 30 étudiants, un certain nombre de formation font le choix d'accueillir 31 étudiants afin de créer 2 petits groupes de 15 et 16 étudiants et génèrent ainsi des heures en supplément.

M. AZOULAY indique enfin que le modèle proposé constitue une base de travail qui pourra être réadaptée en cas de besoin. Mme NAVARRO précise que l'idée est également d'avoir une cohérence avec le modèle mis en place pour les formations en alternance et M. CREMOUX confirme la nécessité d'avoir des outils de pilotage communs qui puissent proposer les mêmes grilles de lecture.

Concernant les DU existants, M. AZOULAY répond à Mme FEDELE que seule la fiche financière devra être revue selon le nouveau modèle et qu'elle sera analysée par la DAF préalablement à la validation des tarifs qui s'effectue chaque année.

La fiche de soutenabilité financière des diplômes d'établissement est approuvée avec 26 voix pour, 3 voix contre et 20 abstentions.

V.13.- Bilan des réorientations

M. AZOULAY donne la parole à Mme HERITIER pour présenter ce bilan.

Mme HERITIER indique que cette campagne de réorientation est proposée pour la 4^{ème} année consécutive et qu'elle concerne les étudiants souhaitant se réorienter dans une 1^{ère} année de Licence classique. Pour cette année universitaire 3 campagnes se sont tenues, deux au 1^{er} semestre et une au second semestre, l'une d'entre elle était réservée aux étudiants de PASS et de LAS qui souhaitaient des changements de majeures ou de mineures en santé. Les graphiques en annexe permettent de voir les filières concernées par les demandes de départs et celles concernées par les arrivées, ainsi que les avis des Responsables Orientation et Suivi Pédagogique et les décisions de la commission qui essaie au maximum de suivre les avis pédagogiques donnés. La volumétrie en terme de demandes est relativement stable avec 338 dossiers cette année contre 374 pour l'année dernière.

M. AZOULAY se félicite du travail effectué par l'ensemble des conseiller et conseillères d'orientations et les remercie. Il précise que depuis la deuxième année le processus s'effectue de façon plus automatisée via e-candidat afin de faciliter le suivi des dossiers mais que le travail à effectuer demeure néanmoins très lourd et mobilise le service pendant

toute une partie de l'année.

A M. DOUAI qui s'interroge de savoir si les chiffres présentés pour les départs concernent des sorties vers d'autres portails ou si elles s'opèrent vers des formations du même portail, Mme HERITIER répond qu'elle peut obtenir ces données par le biais d'un fichier qu'elle détient mais qu'elle ne peut le diffuser car il n'est pas anonymisé. Concernant le nombre important de demandes en LLAC, elle précise qu'il est souvent lié à un souhait de changement de langue dans les filières LEA et LLCER, et qu'en LEA par exemple, les changements étaient exclusivement internes à la filière.

M. DOUAI souhaite ensuite savoir, dans le cadre des réorientations au semestre 2, si les étudiants conservent un certain nombre de crédits déjà obtenus ou s'ils repartent de zéro, Mme HERITIER répond qu'il n'y a pas de règle générale et que la situation dépendra des formations concernées mais que dans le cadre de la deuxième chance, des enseignants qui pratiquent le contrôle continu intégral mettent en place des règles permettant l'attribution d'une note équivalente à celle du premier semestre ou l'attribution d'un 10. M. CREMOUX précise qu'il s'agit d'une décision de jury comparable à celles prises lorsqu'un étudiant change d'établissement en cours d'année. M. AZOULAY pense qu'il pourrait y avoir des préconisations de l'établissement afin d'éviter de pénaliser un étudiant qui se réoriente et qui va réussir correctement dans son nouveau parcours en S2 mais qui ne peut obtenir la validation de son année faute d'avoir validé le S1. Mme HERITIER précise que certaines filières refusent de procéder à une validation du S1 hors du cadre du rattrapage car il est considéré que la filière d'origine est trop éloignée de la filière d'accueil.

Aux interrogations de Mme FEDELE sur les possibilités de réorientations des BUT vers les licences, Mme HERITIER répond que si des processus sont mis en place entre des BUT et certaines mentions de licence, une discussion entre son service et les enseignants pourrait se tenir afin de savoir s'ils ont besoin de l'expertise des conseillers d'orientation et dans tous les cas le service devra être au courant des actions mises en place pour pouvoir diffuser l'information aux étudiants. Elle précise que son service n'est pour l'instant pas présent sur le site de Sophia-Antipolis, que des permanences sont en revanche en place sur celui de Fabron toutes les deux semaines mais que l'organisation est complexe avec une mobilisation de conseillers qui n'ont pour les premières dates rencontré aucun étudiant demandeur.

A M. PAPADOPOULO qui constate des chiffres très disparates selon les disciplines et qui souhaite savoir si une analyse plus fine est réalisée, Mme HERITIER répond que même si toutes les filières peuvent être concernées par les départs et par les arrivées, ce sont les mentions en tension telles que STAPS et Psychologie et dans une moindre mesure Droit et Economie qui restent les plus demandées et dans lesquelles les réorientations sont les plus difficiles à opérer. Elle souligne par ailleurs que les réorientations sont impossibles vers les formations qui sont sélectives dès le départ ou vers les Licences Accès Santé. Mme FEDELE souligne l'existence de préconisations pour la mise en place de passerelles avec les DUT, M. AZOULAY observe que bien que de passerelles entrantes et sortantes soient préconisées elles n'avaient pour l'instant pas recueillies l'approbation des équipes pédagogiques mais qu'elles pourront peut-être être facilitées suite à la mise en place des BUT en 3 ans. Il précise qu'il faut éviter les effets d'aubaine et les stratégies de contournement mais que lorsque le dossier de l'étudiant répond aux attentes des enseignants et que des places sont disponibles en 2^{ème} année de DUT, il est dommage d'empêcher une réorientation. M. CREMOUX ajoute que la question est de savoir si ces étudiants sont intégrés à un processus de réorientation sans support ou si des passerelles sont véritablement construites entre des filières de BUT et des filières de licence. M. AZOULAY pense qu'il serait pertinent de travailler sur la mise en place de passerelles clairement identifiées.

M. AZOULAY confirme enfin à la demande de Mme HERITIER que les modifications de l'accès aux études de santé n'induiront aucun changement concernant le processus de réorientation concernant les LAS.

V.14.- Tarifs reprise d'études (diplômes nationaux) – rectificatif

M. AZOULAY rappelle que lors du dernier CAC, les tarifs de reprises d'études avaient été adoptés et que M. LEGRAND avait fait observer qu'il n'avait pas été tenu compte de demandes de révisions votées en CoSP de l'EUR SPECTRUM et qui n'étaient pas parvenues dans les temps à la Direction de la Formation Continue. Les tarifs ont donc été revus en ce sens et ils sont aujourd'hui soumis à l'approbation du CAC.

Les tarifs reprise d'études (diplômes nationaux) présentés sont approuvés avec voix 45 pour, 4 voix contre et 1 abstention.

V.15.- Dates des campagnes de sélection en Master

M. AZOULAY indique que, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé (cf PV CAC du 17/12/21), le Ministère n'a pas finalement pas mis en place la plateforme nationale qui aurait donné lieu à une campagne avec des
Conseil Académique n° 3 du 3 mars 2022

dates communes au niveau national. Une circulaire précisant les dates de fin de campagnes organisées en plusieurs vagues et les dates de fin d'inscription a été transmises, les composantes ont donc fait remonter leurs dates limites qui tiennent compte de celles fixées par la circulaire (cf document en annexe). La seule véritable indication à respecter précisée par la circulaire est que la réponse aux candidats soit envoyée au plus tard le 24 juin. Des secondes vagues de campagne ont été prévues pour les établissements qui le souhaite. M. AZOULAY ajoute que dans le cadre de cette campagne est également votée la non ouverture du master MEEF 2nd degré d'Allemand suite à une concertation avec l'EUR CREATES qui prévoit la fermeture progressive de la Licence LLCER parcours Allemand à partir de septembre 2023. Aux interrogations de M. BORGESSE sur l'absence de dates pour le master « Biologie, Informatique et Mathématiques », M. BAILLY-BECHET, responsable de la formation, indique qu'elle est liée à une modification de l'intitulé du master qui devient master « Bioinformatique et Biologie Computationnelle »

Les dates des campagnes de sélection en Master sont approuvées avec 40 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

V.16.- Modifications de maquettes de formations

M. AZOULAY rappelle que le CAC a voté une délégation de compétences aux composantes pour les modifications « mineures » de maquettes et que le tableau présenté en annexe ne concerne en conséquence que les modifications significatives qui entraînent une augmentation de la charge horaire ou de l'affichage global de l'offre de formation tel qu'une création ou une fermeture de parcours. Les augmentations de charge présentées sont de faible importance et bien argumentées et il apparaît deux créations de parcours en Droit qui viennent en substitution à des parcours qui ferment avec une conservation à l'identique des volumes horaires.

M. AZOULAY répond à Mme SCIBERRAS qui s'interroge sur les modifications du numerus clausus en sciences de la vie pour le parcours CLE de la L3, que pour un certain nombre de formations la capacité d'accueil peut être limitée et M. CREMOUX précise qu'il s'agit dans le cas présent de l'introduction d'un numerus clausus sur le parcours 1^{er} degré qui prépare au professorat des écoles.

Aux observations de Mme HERITIER sur les compétences transversales de la Double-licence Bio-Géo Sciences, M. AZOULAY répond qu'elle ne figure pas dans le tableau annexé et qu'elle sera présentée lors d'une prochaine séance avec l'ensemble des maquettes qui restent à examiner.

Les Modifications de maquettes de formations présentées sont validées avec 43 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

V.17.- Appel à Projet "Espaces, matériel pédagogique et compétences professionnelles" 2022

M. AZOULAY rappelle que cet appel à projet présenté chaque année est alimenté par des fonds dédiés du CAC, du Centre d'Accompagnement Pédagogique et du projet L@UCA. L'ensembles des projets acceptés ou non retenus figurent dans le tableau récapitulatif en annexe.

Il précise que la commission, composée du VP Formation et de membres du CAP et de L@UCA, examine les projets au regard des critères posés et de l'enveloppe attribuée de l'ordre de 500 000 €. 27 projets ont été déposés pour un budget total de 1,2 millions d'euros dont 958 628 € demandés dans le cadre de l'appel à projets et un financement accordé de 559 940 €. Il est souligné que, dans la mesure où les prérequis de l'appel sont respectés, la commission tient compte du classement effectué par les composantes et essaie de valider, à minima, un projet pour chaque composante de l'établissement. Suivant les cas, la demande peut être intégralement ou partiellement financée, les financements partiels concerneront les projets s'articulant autour de plusieurs volets ou niveaux de réalisation et le financement d'un seul volet ou niveau ne pose pas de problème quant à sa mise en œuvre. Les porteurs de projets seront informés des sommes attribuées à l'issue du CAC. Il indique à la demande de M. BONFILS que, dans le courrier adressé aux enseignants, la liste des critères d'éligibilité des projets est précisée et que par exemple une demande de rénovation de local d'un BDE sur le campus Valrose n'a pas été retenu car il n'entrait pas dans le cadre de cet AAP qui peut financer des espaces à vocation plus pédagogique tels que des tiers-lieux ou des espaces de co-working.

Il précise enfin qu'un travail a été mené par le CAP afin de s'assurer que tous les projets financés l'an passé ont bien été mis en œuvre ou sont en cours de déploiement.

VI.- Vie Universitaire

VI.18.- Examen des propositions de la commission IE du 03/02

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN Vice-Présidente en charge de la Vie Etudiante et de Campus.

Mme COCHIN rappelle que dans le cadre des crédits CVEC, des subventions aux associations sont accordées au terme de commissions qui se réunissent régulièrement pour examiner et délibérer sur des projets d'initiatives étudiantes remontés par des associations. Les projets retenus doivent correspondre aux exigences de la charte des initiatives étudiantes ils doivent être construits en renseignant un dossier et selon un calendrier disponibles en ligne (<https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/vie-associative/financer-mon-projet>).

Elle souligne que les financements CVEC proviennent de la contribution versée par les étudiants et doivent en conséquence être attribués à des actions menées à leur bénéfice.

11 projets ont été présentés (cf tableau en annexe) lors de la dernière commission ce qui représente un nombre assez satisfaisant dans une période de reprise d'activité. 4 d'entre eux ont été reportés et seront représentés lors d'une prochaine commission, 2 ont été refusés, 4 acceptés et 1 annulé par les porteurs de projet, sa mise en œuvre n'ayant pu se faire selon le calendrier qui était prévu du fait de la situation sanitaire.

Elle fait part en premier lieu des projets qui ont obtenu un avis favorable de la commission :

« Week-End de Formation de la FNEO » porté par AFON, « Congrès Week-End de Rentrée de l'ANEMF » porté par Humanice, « Noël Solidaire » porté par FACE06 (sous réserve que les factures soient présentées) et « Conférence - La ville durable face aux changements climatiques : nouvelle utopie ? » portée par la Fabrique Verte.

Mme COCHIN précise que le CAC se prononce sur les avis de la commission et que les sommes proposées qui sont validées feront ensuite l'objet d'une mise en paiement. Elle ajoute qu'outre la VP Vie Universitaire et de Campus et le Directeur de la DVU, la commission se compose du VP Etudiant et de représentants étudiants issus des Conseils de l'établissement, de représentants du CROUS, de la Ville de Nice, de la Région, du Secours Populaire et d'autres structures qui peuvent apporter leur expertise en fonction des thématiques abordées.

Les 4 avis favorables proposés par la commission sont validés par le CAC avec 47 voix pour et 1 abstention

Mme COCHIN fait part ensuite du premier avis défavorable qui concerne la « Journée de l'Ecole Doctorale des Sciences du Mouvement » portée par l'Association des Doctorants et Anciens Doctorants du Grand Sud en Sciences du Mouvement, ce projet qui consistait en un séminaire ouvert à des doctorants n'a pas été retenu car non considéré comme une initiative étudiante mais comme entrant dans le cadre pédagogique de l'ED. Mme MIGLIACCIO confirme que le public visé était très restreint et Mme COCHIN souligne que de nombreux membres de l'association n'étaient pas des doctorants d'UCA. Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE convient que, dans la mesure où des financements de l'Ecole Doctorale, du labo et de l'EUR sont déjà présents, il est légitime de ne pas subventionner dans le cadre de la commission IE.

L'avis défavorable proposé par la commission pour le projet « Journée de l'Ecole Doctorale des Sciences du Mouvement » est validé avec 48 voix pour et 1 voix contre.

Mme COCHIN fait ensuite part du second avis défavorable émis sur le projet « Organisation d'une exposition au Musée d'Art Naïf – Anatole JAKOVSKY » porté par le master Art IAE de Nice, car il s'est avéré que cette demande correspondait à un projet tutoré intégré dans le cadre de la maquette de la formation, ce type de projet étant exclu des financements fléchés « Initiatives Etudiantes ».

L'avis défavorable proposé par la commission pour le projet « Organisation d'une exposition au Musée d'Art Naïf – Anatole JAKOVSKY » est validé avec 44 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

VI.19.- Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations étudiantes

VI.19.1.- Convention avec AJC 06

Mme COCHIN présente la demande de renouvellement cette convention avec l'association des jeunes chercheurs (cf document en annexe), elle fait part d'une somme supérieure à celle attribuée les années antérieures justifiée par le

développement de nouveaux projets afin de redonner une dynamique à cette association dont l'activité a été très perturbée pendant la période de crise sanitaire. Les objectifs présentés concernent notamment une journée d'accueil des doctorants, un volet rencontre entre doctorants et un volet dédié à l'accompagnement de l'association. Elle répond ensuite à Mme HERITIER que la subvention accordée l'an dernier n'avait pu être utilisée en totalité et que les versements s'effectuant en trois fois, la somme accordée n'avait pas été versée dans son intégralité.

M. AZOULAY rappelle l'existence d'une journée de rentrée doctorale organisée par la VP en charge de la politique doctorale et post doctorale, Mme COCHIN précise que la journée de l'AJC06 n'a pas le même caractère institutionnel et qu'il s'agit davantage d'un moment de convivialité entre doctorants et que les deux événements n'entrent donc pas en concurrence. M. AZOULAY propose toutefois un rapprochement de ces deux journées en termes de calendrier afin de développer des synergies. M. BARONE souligne que l'objectif de la collaboration avec l'AJC est de développer le sentiment d'appartenance et de cohésion des doctorants au-delà d'une vision filieriste.

La convention d'objectifs et de moyens avec AJC 06 est approuvée avec 47 voix pour et 2 abstentions.

VI.19.2.- Convention avec UCA Sport Club

Mme COCHIN présente cette demande de renouvellement de convention (cf document en annexe) pour un montant identique à celui accordé l'an dernier et dont le but est de développer l'attractivité et le rayonnement de l'université au travers des compétitions universitaires.

Aux interrogations de Mme HERITIER sur la dénomination de l'association « UCA Sport Club » et sur le risque de confusion avec le service commun de l'université « UCA Sport », M. BARONE rappelle le contexte dans lequel le code de l'éducation fait obligation aux universités de créer une association sportive et de leur donner les moyens de fonctionner pour faire de la compétition universitaire. Le Président de l'Université étant le président d'honneur de l'association il y a un lien direct entre les deux entités même s'il s'agit de deux personnalités juridiques différentes. Le choix des dénominations émane d'un travail effectué par la Direction de la Communication de l'établissement et jusqu'à ce jour aucun problème juridique et aucun souci de confusion n'a été relevé quant à l'utilisation de la dénomination « UCA Sport Club » pour l'association qui se distingue bien d'« UCA Sport » service des sports.

M. AZOULAY confirme suite aux observations de Mme WALLISER que le sigle « UCA » a été déposé par l'Université de Clermont-Auvergne et que s'agissant de notre établissement il est désormais demandé de privilégier la dénomination complète « Université Côte d'Azur ». Dans le cadre interne des conventions le terme UCA peut toutefois continuer à figurer, de même il peut être utilisé lorsqu'il est accolé à d'autres termes comme pour « UCA Sport Club ».

La convention d'objectifs et de moyens avec UCA Sport Club est approuvée à l'unanimité avec 49 voix.

VI.19.3.- Convention avec FACE 06

Mme COCHIN présente cette dernière demande de renouvellement de convention (cf document en annexe) avec un montant diminué par rapport aux années antérieures qui permet de financer un certain nombre d'actions de vie étudiante pérennes.

M. BARONE précise à la demande de M. LEGRAND que la diminution de la subvention est liée à un coût moins important du restaurant solidaire qui est passé d'une phase d'installation à une phase de fonctionnement.

Mme COCHIN indique que les coquilles relevées par Mme HERITIER sur le nom de l'université et sur l'adresse seront rectifiées.

La convention d'objectifs et de moyens avec FACE06 est approuvée avec 36 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions.

La séance est levée à 17H30.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

